~~n° 32.~~ n° ~~36~~ 26.

Moy Commissaire nommé par l'académie Royalle de Chirurgie pour l'éxamen d'un mémoire qui lui a été communiqué par Mr. Perrotin Chirurgien de la Fleche, ai observé ce qui suit.

Monsieur Perrotin dit, qu'un jardinier étant tombé d'un murier sur un arboutant qui étoit au pied de l'arbre, et la chute ayant été sur le dos, il fut mendé pour luy donner du secours, il remarqua d'abord que touttes les parties inferieures du blessé étoient paralitiques ce qui, dit Mr. Perrotin, luy fit connoître que c'étoit une luxation des Vertebres des Lombes; Mr. Perrotin auroit pu dire que la paralisie des parties inferieures luy fit penser que c'étoit une luxation des vertebres, car comme la paralisie ne vient que de la compression de la moëlle de l'Epinne, et que la moëlle de l'Epinne peut recevoir compression autrement que par luxation, je suis porté à croire que la paralisie n'étoit pas produite par la luxation dans cette occasion, mais seulement par la contusion et l'extravasation du sang qu'il dit avoir trouvé le long de la moëlle de l'Epine dans l'espace de

ARC 41 n° 67

la deuxiéme et troisiéme Vertebre des lombes, puisque M^{r}.
Perrotin s'explique si peu sur le derangement des vetebres.
Il seroit a souhaitter que M^{r}. Perrotin eu fait grand nombre
de Saignées au malade et qu'a l'ouverture du cadavre il eut
mieux observé le dérangement des Vertebres, c'est pourquoi avant
que de faire droit sur l'observation je prie M^{r}. Perrotin d'écrire
~~marquer~~ à l'académie ce qui l'a empêché de faire beaucoup de
Saignées et de marquer précisément s'il y avoit luxation
aux Vertebres, et à laquelle; cela nous sera plus utile que
de sçavoir les autres particularités contenues dans son mémoire.

A Paris ce 4^{e} 8^{bre} 1737.

Joubert